



# Les décisions du Bureau en bref

23 Janvier 2019

## Parc naturel régional du Pilat 23 Janvier 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### ACTUALITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Comité de pilotage Natura 2000 inter-sites, au cours de sa réunion du 4 décembre 2018, a examiné les résultats de l'évaluation des documents d'objectifs concernant les 4 sites Natura 2000. Ces résultats sont plutôt positifs (un peu moins concernant la préservation des prairies) mais démontrent un manque d'appropriation des objectifs définis pour ces sites par les communes concernées. En 2019, de nouveaux documents d'objectifs devront être rédigés.
  - Le Groupe de travail Economie de proximité, réuni le 13 décembre 2018, a octroyé le mentorat du Parc pour la campagne de financement participatif visant à la création d'une micro-brasserie bio à Pélussin. Le groupe poursuit ses réflexions pour de nouvelles solutions de financement en « circuit court ». Des rencontres avec des chefs d'entreprise, en activité ou à la retraite, installés depuis longtemps ou depuis peu, sont prévues pour mieux appréhender les pratiques et les besoins des entreprises.
  - Le Groupe de travail Actions culturelles s'est réuni le 21 décembre 2018 pour choisir les acteurs culturels, dates et lieux de l'édition 2019 « Autour du Crépuscule ».
- S'agissant du Festival du cinéma solidaire, ce dernier évoluerait vers un festival à visée plus culturelle et sa vocation première qui était de promouvoir l'économie sociale et solidaire deviendrait plus secondaire. Le Parc viendrait en appui mais ne serait plus coordonnateur du Festival.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- le contrat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2019-2021 qui précise les modalités d'accompagnement financier de la Région vis-à-vis du Parc et de ses acteurs. Ce contrat précise que, chaque année et sous réserve du vote du budget, la Région versera :
  - une cotisation au Syndicat mixte du Parc du Pilat d'un montant de 979 693 € ;
  - un montant compris entre 53 693 € et 107 387 € (107 387 € étant le montant accordé annuellement depuis 2016) en subvention de fonctionnement pour des projets portés par le Parc ou par d'autres acteurs du territoire du Pilat ;
  - un montant minimal de 200 000 € sous forme de subvention d'investissement pour des projets portés par le Parc ou par d'autres acteurs du territoire du Pilat.
- la convention type pour la mutualisation avec d'autres Parcs naturels régionaux d'un serveur informatique proposé par le Parc du Pilat et dédié à l'application Géonature développée dans le cadre du programme «Atlas de la Biodiversité Communale du Pilat»
- la signature d'un acte en la forme administrative pour le bail emphytéotique entre le Parc du Pilat, propriétaire de la Maison de l'Eau à Marlhès et le CPIE des Monts du Pilat son locataire. Cet acte permet une réduction importante des frais notariés à supporter par le CPIE des Monts du Pilat.
- la Charte régionale d'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile avec la Région, les autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, Bouygues, SFR, Orange et Free. Cette charte vise notamment à favoriser la mutualisation des antennes entre opérateurs et la concertation en amont pour le choix des implantations.

## DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Bureau a modifié à la baisse le coût de la réalisation de la phase 2 de l'évaluation à mi-parcours de la Charte pour laquelle un soutien de l'Etat est demandé.

Le Bureau a validé

- la demande de soutien auprès de la Région pour la co-conception et la réalisation dans un cadre participatif d'un aménagement urbain au sein de l'éco-quartier de Chuyer, demande déposée par l'Association Foncière Urbaine de Chuyer ;
- la liste des structures (Ligue de Protection des Oiseaux, Fédération Nationale de l'Environnement, Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre, Fédérations des Chasseurs, Conservatoire Botanique National Massif Central) qui seront soutenues par l'Etat (Agence Française de la Biodiversité) pour la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre du programme Atlas de la Biodiversité Communale du Pilat.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)